



Hotel de Ville
Place de l'Hôtel de Ville
L-4138 Esch-sur-Alzette

www.esch.lu

Ordre du jour du Conseil Communal du 8 mai 2009

1) Acquisition d'une maison sise 33, rue des Remparts

La Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert par acte administratif de **M. Serge THOMAS**, demeurant à Esch-sur-Alzette, un immeuble inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord sous le N° 721/12989, au lieu-dit « rue des Remparts », maison n°33, d'une contenance de 0,65 are. Le prix de l'immeuble est de **260.000,- EUR**. L'immeuble est acquis dans le but de le mettre à disposition de notre Service Logement comme habitation à caractère sociale, l'acquisition est donc dans un but d'utilité publique. Le prix convenu est à comptabiliser à l'article 4/0710/2121/001, Acquisition d'immeubles pour logement locatif.

Acte administratif du ... mai Rép : ../2009

2) Cession gratuite de voiries à Raemerich

La Ville d'Esch-sur-Alzette acquiert par cession gratuite par devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage de la part de **Baumeister-Haus Properties S.A.** cinq places-voiries inscrites au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord, au lieu-dit « rue de Raemerich », n° 2042/17579, contenance 1 a 50 ca, n° 2042/17580, contenance 58 ca, n° 2042/17581, contenance 75 ca, n° 2042/17583, contenance 48 ca, n° 2042/17584, contenance 34 ca. La Ville déclare intégrer les places-voiries dans le domaine public communal, donc l'acquisition est dans un but d'utilité publique.

Acte d'Acquisition du 8 mai 2009

3) Compromis d'acquisition par la Ville avec Foyer Vie S.A. concernant leur anciens bureaux rue et place Boltgen

La Ville a conclu un compromis d'achat avec **Foyer Vie S.A.** avec siège social à Leudelange par lequel la Ville déclare acquérir dans un immeuble en copropriété inscrit au cadastre de la Ville d'Esch-sur-Alzette dans la section A d'Esch/Nord sous le n° 440/16115, au lieu-dit « place Boltgen » les biens suivants : une réserve de 90 m², un box (n° 40) et 5 parkings (n° 41, 42, 43, 44, 45) au sous-sol, les lots 3 et 4 formant des bureaux de 105 m² au rez-de-chaussée, et des bureaux de 225 m² au premier étage, le tout dans le bâtiment A. Le prix convenu est **1.275.000,- EUR**. Comme l'acquisition est faite dans le but d'y installer le Point d'Information pour Jeunes de la Ville, l'utilité publique est donnée. Le prix convenu est à comptabiliser à l'article 4/0720/2121/001, Acquisition de biens fonciers.

Compromis d'Acquisition du 22 avril 2009


23 avril 2009

Service des Biens Communaux
François Mahnen